

A *pprentissage du FOS*

Diversité des situations
d'enseignement

CLAUDE LE NINAN,
BERNADETTE MIROUDOT,
CENTRE DE LINGUISTIQUE APPLIQUÉE,
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ, BESANÇON

L'une des spécificités du français sur objectifs spécifiques (FOS) est la grande diversité des situations d'enseignement-apprentissage qui se présentent aux concepteurs de programmes et aux formateurs. Chacune de ces situations doit être analysée avec soin afin d'en déterminer les caractéristiques, et pouvoir ainsi élaborer et animer la formation qui répond le mieux aux attentes des apprenants. Nous avons choisi de présenter ces caractéristiques d'une part sous l'angle des publics (statut, niveau en français et domaines de spécialité des apprenants) et d'autre part sous celui des formats (logique d'offre ou de demande, rythme et mode de formation, lieu, durée et nombre d'apprenants par groupe-classe, statut des certifications).

L *es publics : leurs profils, leurs statuts et la formation en FOS*

Les publics du FOS ont des profils variés, et l'examen des formations qu'ils suivent permet de mettre en évidence leurs principales caractéristiques. Nous en retenons principalement deux.

La première est le statut des apprenants dans la société où ils évoluent et par rapport à la formation. Les apprenants peuvent être engagés ou non dans la vie active. Dans le premier cas, il s'agit de professionnels, c'est-à-dire de personnes exerçant un métier, dans le second il s'agit d'étudiants. En fonction de ce statut, le but recherché par les apprenants, ou qui leur est imposé dans certains cas, est pour des professionnels l'acquisition ou l'amélioration d'une compétence de communication directement liée au métier qu'ils exercent. Lorsque les

apprenants sont des étudiants, le but peut être soit l'acquisition ou l'amélioration d'une compétence de communication liée au métier qu'ils sont susceptibles d'exercer à l'issue de leurs études, soit l'acquisition ou l'amélioration d'une compétence de communication qui leur permettra de suivre des enseignements de spécialité en français (droit, économie, médecine...).

De même que leur statut par rapport à la société, le statut des apprenants par rapport à la formation est variable. Ils peuvent en effet soit suivre la formation en FOS volontairement, soit être obligés de le faire. On a affaire dans le premier cas à un public non captif, et dans le second à un public captif. On comprend que ces caractéristiques (professionnels ou étudiants, captif ou non captif) entraînent des différences sensibles au niveau des attitudes des publics : motivation, apprentissage, disponibilité et qu'il faut en tenir compte lorsqu'on détermine des objectifs pédagogiques, conçoit des activités, choisit des supports et anime une formation. Voici quelques exemples tirés de cas réels pour illustrer ces différents statuts des publics.

Premier exemple, **public professionnel captif** : à l'initiative de la direction d'un restaurant français implanté dans une ville touristique du Mexique, le personnel va se former en français, car l'établissement accueille de nombreux clients francophones. Deuxième exemple, public étudiant non captif : les étudiants de la licence en relations internationales d'une université allemande doivent suivre en option des cours d'une seconde langue étrangère, la première étant l'anglais. Le français est proposé, en concurrence avec le chinois, l'espagnol et le russe. La maîtrise de cette langue constituera un atout professionnel. Troisième exemple, public étudiant captif : les étudiants de la faculté de médecine d'une université d'un pays d'Asie du Sud-Est doivent se former en français afin de pouvoir suivre des cours de médecine donnés en français par des enseignants francophones, et lire des publications médicales ainsi que des manuels de médecine en français.

Le second groupe de caractéristiques des publics est constitué par le **niveau en français** et les domaines de spécialité des apprenants. Comme ceux de français général, les publics rencontrés en FOS peuvent être de tous les niveaux, de débutant à avancé. Mais contrairement au français général, l'enseignement-apprentissage du FOS au niveau débutant complet n'est pas toujours faisable (au sens de « faisabilité ») et il dépend d'un certain nombre de facteurs (cf. Le Ninan, Miroudot, 2001 pour une discussion de ce point), dont le principal est le degré de complexité linguistique et discursive des échanges mis en œuvre dans un domaine de spécialité donnée. C'est pour cette raison qu'une formation en français de l'hôtellerie est tout à fait possible avec des apprenants débutants complets en français, ainsi que le prouve par exemple l'existence de ce type de cours au sein des *Institutes for Hotel Management* en Inde (utilisation de la méthode *À votre service*

niveaux 1 et 2). En effet, les échanges entre le personnel d'un hôtel et des clients se rapportent majoritairement à des faits concrets de la vie quotidienne (repas, hébergement, etc.) qui peuvent se faire dans une langue simple, et ne nécessitent donc pas toujours le développement d'une compétence de communication approfondie. Mais cette faisabilité n'est toutefois pas la règle, et les publics de FOS sont constitués en majorité d'apprenants de niveau intermédiaire ou supérieur. C'est le cas du français juridique : des débutants complets en français ne pourront pas d'emblée aborder le très complexe discours du domaine juridique. Il sera alors nécessaire de commencer la formation par du français général, ou mieux, par du français général à orientation juridique (cf. Le Ninan, Miroudot, 2001). Mais il ne s'agit plus dans ce cas, du moins au début, de FOS à proprement parler.

Toujours en ce qui concerne le niveau en français, les formations en FOS tendent à rassembler des apprenants dont le niveau est hétérogène, ceci pour des raisons économiques : souvent, le nombre réduit d'apprenants ne permet pas d'ouvrir des cours pour chaque niveau et oblige à regrouper dans une même classe des apprenants de niveaux variés. Cette hétérogénéité se retrouve, et pour les mêmes raisons, en ce qui concerne les domaines de spécialité des apprenants. Il en effet courant qu'une formation en FOS regroupe des apprenants appartenant à des métiers différents, ou poursuivant des études dans des domaines très variés. C'est le cas par exemple des cours de préparation au travail universitaire qui peuvent accueillir dans un même groupe classe des apprenants qui souhaitent poursuivre des études en droit, en économie, en histoire ou en sociologie.

En résumé, les publics des formations en FOS sont constitués d'apprenants engagés ou non dans la vie professionnelle et donc à la poursuite de buts qui peuvent être différents quant à l'utilisation du français. Ces apprenants, qui ont le plus souvent une certaine maîtrise du français général, peuvent se retrouver dans des groupes classes hétérogènes du point de vue du niveau en français ainsi que des spécialités. Lorsque les deux hétérogénéités (niveau en français, domaine de spécialité) coexistent, l'élaboration d'un curriculum et l'animation d'une formation satisfaisantes sont rendues difficiles sinon aléatoires, parce que les objectifs pédagogiques et leur niveau de maîtrise, ainsi que les contenus et les activités de la formation peuvent diverger de façon importante.

Les formats variés des situations d'enseignement-apprentissage

Parallèlement aux caractéristiques propres aux publics que nous venons de décrire, les situations d'enseignement-apprentissage

du FOS se distinguent également par des formats variés dont voici les principales caractéristiques.

Les formations se situent soit dans une logique d'offre, soit dans une logique de demande. **Dans le cas d'une logique d'offre**, on est en présence de cours standardisés proposés par des institutions éducatives en réponse à des besoins identifiés avec plus ou moins de précision : par exemple une formation en français des affaires proposée au catalogue des formations d'un centre de langues privé, ou encore une formation en français scientifique proposée par une université française à l'intention de ses étudiants étrangers. Les formations qui répondent à une logique d'offre répondent majoritairement aux besoins de communication de publics étudiants.

Dans le cas d'une logique de demande, la formation est organisée et a lieu suite à la demande d'une organisation, une entreprise par exemple, afin de répondre à des besoins de communication spécifiques : par exemple une formation destinée à des personnels navigants commerciaux, organisée à la demande d'une compagnie aérienne asiatique, ou encore à des acheteurs en vin d'une épicerie de luxe britannique. Dans ce cas, les besoins sont généralement identifiés avec une grande précision. Les formations de ce type tendent à être plus coûteuses que des formations standards, en raison de la nécessité d'élaborer un curriculum spécifique, dont l'amortissement ne peut généralement pas être réparti sur d'autres formations ultérieures. Les formations qui répondent à une logique de demande répondent majoritairement aux besoins de communication de professionnels.

Le rythme et le mode des formations sont eux aussi variables. Les rythmes (intensifs ou extensifs) sont choisis principalement en fonction de l'usage qui sera fait du français. Ainsi on rencontre très souvent un rythme intensif dans le cadre de sessions de (re)mise à niveau linguistique avant que les apprenants ne suivent des cours de spécialité en français, ou dans le cas de professionnels, avant qu'ils n'utilisent le français dans le cadre de leurs activités. C'est le cas, par exemple, de professionnels envoyés par leur employeur dans un centre de langues en France avant de suivre une formation professionnelle dans ce même pays. Le choix d'un rythme intensif implique que les apprenants, étudiants ou professionnels, soient dégagés de leurs autres obligations. L'avantage de cette formule est qu'il leur permet de se concentrer entièrement sur l'acquisition de la compétence de communication visée. Son inconvénient est que le rythme se révèle parfois trop rapide (certaines formations peuvent atteindre les quarante heures hebdomadaires) pour qu'ils puissent bénéficier pleinement de toutes les expériences d'apprentissage proposées.

Les formations selon un rythme extensif sont préférées lorsque la formation en FOS d'une part ne doit pas « perturber » l'activité principale des apprenants (études ou métier) et d'autre part lorsque

la maîtrise d'une compétence de communication spécialisée ne constitue pas un prérequis à l'utilisation, dans un délai de temps minimal, de la compétence de communication en français. C'est le cas par exemple de modules de FOS, obligatoire ou optionnels, faisant partie du curriculum de formations universitaires : les étudiants n'utiliseront le français qu'à l'issue de leurs études. L'avantage de cette formule est qu'il permet aux apprenants de mener en parallèle d'autres activités, qu'elles soient d'ordre professionnel ou académique. Son inconvénient est que les plages horaires réservées à la formation en FOS, en fin de journée par exemple, ainsi que la répartition des séances d'apprentissage dans le temps ne sont souvent pas les plus favorables à un apprentissage efficace.

Le rythme de la formation se combine avec un mode de formation : en présentiel ou à distance, avec ou sans autonomie. Le mode en présentiel constitue la formule la plus répandue et on la retrouve surtout dans le cas d'une formation selon un rythme intensif. Le mode à distance est le plus souvent lié à un rythme extensif, ce qui est cohérent avec la souplesse qu'il permet. Ce mode implique souvent l'autonomie, avec ou sans guidage, ainsi que l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Des produits de formation au français des affaires, à distance et en autonomie, sans guidage individualisé et librement accessibles, sont par exemple proposés par *BBC Education* sur son site internet (rien n'empêche cependant que ces produits soient utilisés en y ajoutant un guidage individualisé). Parallèlement, d'autres institutions éducatives proposent des formations, toujours dans le domaine du français des affaires, selon un mode d'accès contrôlé, le plus souvent payant (la Chambre de commerce et d'industrie de Paris par exemple). Dans les deux cas, ces produits constituent fondamentalement des compléments à une formation existante ou passée, pour un public ayant déjà une certaine maîtrise du français, car leurs contenus sont généralement assez limités. Le travail en autonomie, fondamental lorsque la formation a lieu à distance, constitue dans le cas d'une formation en présentiel un moyen de gérer les problèmes liés aux deux hétérogénéités (niveau en français et domaine de spécialité) décrites précédemment. Au-delà de la pertinence de cette solution au niveau des principes, la difficulté réside dans la mise en place d'expériences d'apprentissage satisfaisantes pour un groupe-classe présentant ces caractéristiques.

Le lieu, la durée des formations et le nombre d'apprenants par groupe-classe constituent également des caractéristiques importantes pour décrire les situations d'enseignement-apprentissage en FOS. Les formations peuvent se dérouler soit sur site, soit hors site (il faut entendre par « site » le lieu de travail des apprenants lorsqu'il s'agit de professionnels). Une formation sur site, lorsqu'elle a lieu pendant les heures de travail des apprenants ou à leur suite, présente l'avantage

pour eux ne pas avoir à se déplacer dans un lieu différent. Elle leur permet aussi de conserver un environnement familier et, pour l'enseignant, de pouvoir utiliser assez facilement des éléments (documents, support divers, espaces...) de l'environnement professionnel comme supports pédagogiques. L'inconvénient de cette formule est que les apprenants peuvent être conditionnés par des contraintes liées à leur environnement professionnel, par exemple leur attitude vis-à-vis de la hiérarchie. Du point de vue de l'enseignant, assurer une formation sur le site d'une entreprise peut présenter l'inconvénient d'avoir à évoluer dans un milieu inconnu, peut-être mal équipé et disposé de façon inadéquate pour une formation en langue. Les formations hors site, par exemple dans un centre de langues ou une université, sont les plus nombreuses. Elles présentent des avantages et des inconvénients globalement inverses par rapport aux formations sur site.

La durée des formations en FOS peut être très variable. Nous citerons comme extrêmes rencontrés une durée totale de six heures pour un projet de formation de douaniers d'un pays d'Asie, et huit cents heures pour la formation de militaires d'un pays du Moyen-Orient. La durée d'une formation dépend de deux facteurs : d'une part l'enjeu qu'elle représente pour le commanditaire de la formation (employeur, direction d'une institution éducative...), d'autre part la différence entre le niveau de compétence de communication au début de la formation (par exemple faux-débutant) et le niveau visé à la fin de la formation (par exemple avancé).

Lorsqu'une compétence de communication de haut niveau est nécessaire, et que la différence entre les profils d'entrée et de sortie est importante, le volume horaire est normalement important. C'est le cas par exemple de la formation de juristes qui doivent être capables de lire des textes présentant une langue (grammaire, lexique) complexes. Lorsqu'une compétence de communication de niveau élémentaire est acceptable, les autres paramètres restant constants, le volume horaire est moins important que dans le premier cas de figure, voire très limité. C'est le cas par exemple de personnels navigants commerciaux d'une compagnie aérienne utilisant le français en classe économique, où la capacité à produire des énoncés tels que « café, thé ? » accompagnés d'un sourire, a été jugée suffisante, alors que, pour des personnels travaillant en première classe, il aurait fallu que les apprenants soient capables de produire des énoncés plus élaborés, répondant à des situations plus variées, et donc nécessitant une formation d'une durée plus importante.

Le nombre d'apprenants par groupe-classe peut lui aussi être extrêmement variable. Il peut aller d'une personne à plusieurs dizaines d'individus. Les effectifs faibles se rencontrent presque toujours lorsque la formation répond à une demande spécifique (cf. logique de demande ci-dessus), par exemple celle concernant la formation dans un

centre de langue français d'un diplomate d'un pays anglophone devant occuper un poste dans un pays d'Afrique francophone : groupe-classe constitué d'un apprenant. Les effectifs plus élevés se rencontrent généralement dans le cadre d'une logique d'offre, par exemple celle de futurs personnels hôteliers formés dans un institut d'enseignement supérieur d'un pays d'Asie du Sud : groupes-classe constitués de quatre-vingts étudiants.

Le nombre d'apprenants par groupe-classe a une influence décisive sur le coût de la formation concernée. Dans le cas d'une formation concernant trois apprenants présentant le même profil, les coûts d'élaboration du cours et de son animation doivent être répartis sur trois individus, alors que si la même formation est suivie par douze apprenants, présentant le même profil, le coût de formation par individu sera quatre fois moindre. Un coût de formation élevé (par exemple, quatre-vingts euros de l'heure dans le cas de la formation d'une personne) n'est généralement accepté par le commanditaire que lorsque l'enjeu est important. Indépendamment du coût de la formation, le nombre d'apprenants par groupe-classe présente bien entendu des avantages et des inconvénients d'un point de vue pédagogique. Un nombre d'apprenants réduit présente l'avantage de permettre des temps de prise de parole importants pour chaque apprenant, une meilleure réponse de l'enseignant aux besoins individuels, une dynamique de groupe forte. Il peut également présenter l'inconvénient d'empêcher cette même dynamique lorsque l'effectif du groupe se situe en deçà d'un certain seuil, et rendre difficile ou impossible la réalisation de certaines activités pédagogiques (jeux de rôle, simulations...). Un groupe-classe constitué d'un nombre élevé d'apprenants ne présente pas, quant à lui, d'avantages d'un point de vue pédagogique).

Le statut des certifications

La dernière caractéristique que nous nous proposons d'examiner est le statut des certifications. Les certifications en FOS peuvent être, comme en français général, soit internes soit externes. Elles sont internes lorsqu'elles sont créées, gérées et validées par l'institution éducative qui assure la formation. Elles sont externes lorsqu'elles dépendent d'un organisme différent et indépendant de celui qui assure la formation.

Les certifications internes sont rarement utilisées et on les rencontre lorsqu'il faut valider une compétence de communication dans un domaine qui n'est pas couvert, ou insuffisamment, par une certification standard proposée sur le marché des langues. Conçues sur mesure, en relation directe avec les objectifs pédagogiques de la formation en

FOS, ce type de certification présente l'avantage de pouvoir évaluer une compétence de communication précise, comme par exemple la compréhension de documents techniques spécialisés pour un technicien aéronautique. Leur inconvénient est qu'étant le plus souvent conçues suite à une demande (logique de demande), elles ne répondent pas toujours, ni complètement, aux critères de qualité d'une évaluation : authenticité, faisabilité, fiabilité, impact, validité (cf. Douglas, 2000).

Les certifications externes sont les plus utilisées. Elles présentent l'originalité pour le FOS de dépendre d'un organisme consulaire : la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) dont le métier principal n'est pas celui de la formation. Il s'agit de certifications standardisées, destinées à valider soit une compétence de communication en français (c'est par exemple le cas du certificat de français professionnel), soit un mix de connaissances du monde de l'entreprise et de l'économie française, et de compétence de communication (c'est par exemple le cas des diplômes de français des affaires). Ces certifications externes présentent l'avantage de pouvoir évaluer des compétences et connaissances transversales à beaucoup de situations de communication dans lesquelles des apprenants sont susceptibles d'avoir à utiliser le français. Elles répondent aussi beaucoup mieux que les certifications internes aux critères de qualité d'une évaluation (cf. ci-dessus). Leur inconvénient est qu'étant conçues de façon à permettre d'évaluer des compétences et connaissances standards, elles peuvent ne pas être suffisamment cohérentes avec les objectifs d'une formation sur mesure.

L'existence de certifications externes standardisées exerce une influence directe sur nombre de formations en français des affaires (le domaine quantitativement le plus important en FOS). En effet, commanditaires et apprenants cherchant de plus en plus à faire valider les compétences par un organisme reconnu, de nombreuses institutions éducatives sont amenées à proposer au minimum des modules de préparation aux certifications recherchées, en complément de leurs formations, sinon à reconfigurer leurs formations à partir des épreuves des certifications. La publication prochaine de référentiels d'évaluation (travail réalisé dans le cadre d'un stage pour le DESS AIDL, Centre de linguistique appliquée de l'Université de Franche-Comté) va probablement renforcer cette tendance, ces référentiels pouvant être utilisés comme des curriculums standardisés.

* *
*

Nous concluons en disant que les apprenants de FOS ont des besoins langagiers précis, professionnels ou d'études, auxquels les formations doivent répondre avec le maximum d'efficacité. Il est donc nécessaire d'analyser puis de prendre en compte les différentes caractéristiques de chaque situation d'enseignement-apprentissage, car

elles influencent une formation au niveau de sa conception puis de son déroulement et de son animation.

Imaginons une formation pour un groupe d'une quinzaine d'apprenants de même niveau, intermédiaire, venant du même domaine de spécialité, adultes non-captifs, d'une durée de cent heures, avec un rythme de vingt-cinq heures par semaine (soit un cours intensif de quatre semaines). Comparons-la à une formation pour un groupe de vingt-cinq adultes de niveau de français hétérogène (de débutant à avancé), issus de domaines de spécialité différents, captifs, d'une durée de vingt heures, avec un rythme extensif d'une heure et demie par semaine (soit un cours universitaire moyen sur un semestre).

Dans la première situation, les conditions sont favorables et les objectifs pédagogiques répondant aux besoins du public pourront être déterminés avec précision et certainement atteints. Au contraire, la seconde situation est nettement moins favorable, bien que fréquemment rencontrée en FOS. La définition des besoins du public et donc des objectifs pédagogiques sera plus difficile, la motivation des apprenants peut-être moindre, et cet état de fait imposera des contraintes fortes aux concepteurs de la formation et aux formateurs. Elle nécessitera de dégager des priorités car tous les besoins du public ne pourront vraisemblablement pas être satisfaits. On devra, par exemple, soit définir des objectifs pédagogiques essentiels et limités, communs à l'ensemble du groupe-classe, soit diviser ce groupe en sous-groupes et déterminer les objectifs pédagogiques propres à chacun, puis mener en parallèle des programmes différents, permettant d'atteindre les objectifs pédagogiques répondant aux besoins prioritaires de chaque sous-groupe.

Parce que les situations rencontrées en FOS sont souvent complexes et les attentes des apprenants et commanditaires fortes, le choix de la démarche curriculaire standard, avec ses phases clairement délimitées (détermination des objectifs pédagogiques après analyse des besoins, sélection des expériences d'apprentissage incluant les styles d'apprentissage et choix d'un dispositif d'évaluation) apparaît comme la meilleure solution pour assurer la qualité des formations.

Bibliographie

- DOUGLAS, D. (2000), *Assessing Languages for Specific Purposes*, Cambridge University Press.
- LE NINAN, C., MIROUDOT, B. (2001), « À partir de quel niveau en français peut-on enseigner le FOS ? », *Point commun*, n° 13.